

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1492

11 juin 2014

SOMMAIRE

Anin S.A.	71576	Garage Carreira S.à r.l.	71571
ATP Invest S.A.	71606	Gemina Fiduciary Services S.A.	71571
Ballance Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	71600	GREENCAGE S.A. Société de Titrisation	
Barbara International S.A.	71592	71570
Base-Invest S.A.	71580	Green River JV Co Lux S.à r.l.	71572
B.B.R. Marketing S.A.	71579	Hines Holdings Luxembourg 1 S.à r.l. ...	71571
Beechbrook Mezzanine II S.à r.l.	71593	IH 9 Holdings Lux S.à r.l.	71572
BJ Services International S.à r.l.	71611	Kirchberg Services, S.à r.l.	71572
Bravissima (BC) Luxco S.C.A.	71602	LPFE Soparfi C S.à r.l.	71571
Caluxe S.A.	71581	Milux Holding S.A.	71572
Capelan S.A.	71606	Nouvelle C.I.E.C. services s.à r.l.	71570
CARVAL GCF Lux Securities S.à r.l.	71585	Partner in Life S.A.	71573
Castlebrook Luxembourg Holdings S.à r.l.		Provalis S.A.	71574
.....	71600	Racor S.A.	71574
Corporation Distribution S.à r.l.	71616	Relic S.A.	71574
Elan Europa Finance S.à r.l.	71573	Renoir Propco 1 S.à r.l.	71599
El Puro Sàrl	71615	Renoir Shareco S.à r.l.	71574
EPF Acquisition Co 13 S.à r.l.	71599	SL GP S.à r.l.	71573
Etoile Centuria S.à r.l.	71597	TAG Nordimmobilien S.à r.l.	71574
EUSA Pharma (Luxembourg) S.à r.l.	71609	Talent Management S.à r.l.	71575
Findar S.A.	71616	Tropical Island S.à r.l.	71575
Franquelim Assurances S.à r.l.	71570	Troy Investment Holding S.à r.l.	71575
Fuoco S. à r.l.	71570	Viking S.A.	71575

Fuoco S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 41, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 153.812.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/04/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2014050509/12.

(140057366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Franquelim Assurances S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4216 Esch-sur-Alzette, 8, rue de la Lorraine.
R.C.S. Luxembourg B 155.394.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Christine DOERNER
NOTAIRE

Référence de publication: 2014050506/12.

(140057524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

GREENCAGE S.A. Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 163.441.

Les statuts coordonnés au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07/04/2014.

Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2014050529/12.

(140057345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Nouvelle C.I.E.C. services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1818 Howald, 15, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 58.665.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse actuelle de:

- Madame Myriam BRAUN, détenant 2.600 parts sociales de la Société
 - Monsieur Jean-Luc DE BORTOLI, Gérant Administratif de la Société et détenant 1.200 parts sociales de la Société
- est actuellement la suivante:

L-3390 Peppange, 2, rue de Crauthem

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 25 mars 2014.

Pour la Société
Rainer SCHONS / Jean-Luc DE BORTOLI
Gérant technique / Gérant administratif

Référence de publication: 2014050695/18.

(140057499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Hines Holdings Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hadieh Kaviani.

Référence de publication: 2014050542/10.

(140057868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Gemina Fiduciary Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 67.668.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 7/4/2014.

Résolution:

Le Conseil a décidé de transférer le siège social de son adresse actuelle au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050521/14.

(140057834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

LPFE Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 87.199.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

En date du 22 janvier 2014, la dénomination du gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. a été modifiée en celle de IREIM Services Luxembourg S.à r.l.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014050633/13.

(140057314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Garage Carreira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3505 Dudelange, 34, rue Dominique Lang.
R.C.S. Luxembourg B 109.464.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 21 novembre 2013

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée GARAGE CARREIRA SARL. (jugement n° 1347/13), dont le siège social à L-3505 Dudelange, 34, rue Dominique Lang, de fait inconnue à cette adresse, ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Pour extrait conforme

Pour le liquidateur Me Lars GOSLINGS emp.

Me Nathalie WEBER-FRISCH

Référence de publication: 2014051778/17.

(140059302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

**IH 9 Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Green River JV Co Lux S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.750.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Lors de la constitution de la société à responsabilité limitée Green River JV Co Lux S.à r.l., (dénomination changée en IH 9 Holdings Lux S.à r.l. par acte du notaire instrumentaire du 8 août 2013), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B177.750, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1767 du 23 juillet 2013,

acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2013, LAC/2013/25306, aux droits de 75.- €, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro L130092987 le 10 juin 2013, une erreur matérielle s'est glissée dans l'indication du nom de la gérante dans la version relatives au code postal du siège social ainsi qu'en ce qui concerne adresse professionnelle de Madame Peggy Murphy, gérante de société, de sorte que:

la première résolution, point (iii) de la version française de l'acte doit se lire comme suit:

«(iii) Mme Peggy MURPHY, née à Metz (France) le 23 janvier 1972, avec adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;»

Signé: M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 avril 2014. Relation: LAC/2014/15722. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2014050557/27.

(140058032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Milux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 90.508.

J'ai le regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Patrick MOINET.

Référence de publication: 2014050675/10.

(140057399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Kirchberg Services, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 55.034.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 21 novembre 2013

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée KIRCHBERG SERVICES SARL. (jugement n° 1348/13), dont le siège social à L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse, ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Pour extrait conforme

Pour le liquidateur Me Lars GOSLINGS emp.

Me Nathalie WEBER-FRISCH

Référence de publication: 2014051856/17.

(140059301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Elan Europa Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.831.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 février 2014

1. M. Vincent REGNAULT a démissionné de son mandat de gérant B avec effet au 31 janvier 2014.
 2. Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée avec effet immédiat.
 3. M. Joseph PAPA a démissionné de son mandat de gérant A avec effet au 24 février 2014.
 4. M. Scott Robert RUSH, administrateur de sociétés, née dans l'Ohio (USA), le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à 515 Eastern Avenue, Allegan, MI-49010 USA, 65, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée avec effet immédiat.
 5. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.
- Veuillez noter que les adresses professionnelles de Monsieur Tamas MARK, Monsieur Andrew O'SHEA et Madame Ingrid CERNICCHI, gérants B, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour ELAN EUROPA FINANCE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014050460/25.

(140058014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Partner in Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Goell.
R.C.S. Luxembourg B 84.256.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014050720/14.

(140057872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

SL GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 109.978.

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société en date du 4 février 2014:

- Acceptation de la démission de Philip Gittins en tant que gérant classe B avec effet au 4 février 2014;
- Nomination de Monsieur Amine Zouari, né le 18 mars 1979 à Tunis en Tunisie, Avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, pour le poste de gérant de catégorie B avec effet au 4 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2014.

Pour La société

Référence de publication: 2014051427/15.

(140058212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Racor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 56.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051389/9.

(140058697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Relic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 125.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014051386/10.

(140058698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Renoir Shareco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 185.019.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014051387/10.

(140058182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Provalis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 131.171.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014051380/10.

(140058785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

TAG Nordimmobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.016.

Suite à une fusion par absorption datée du 1^{er} janvier 2014, de Tag Beteiligungs GmbH & Co. KG, avec siège social au 5, Steckelhörn, 20457 Hamburg, Allemagne par TAG Beteiligungs-und immobilienverwaltungs GmbH, avec siège social au 5, Steckelhörn, 20457 Hamburg, Allemagne, les associés de la Société sont les suivants:

- TAG Immobilien AG, avec siège social au 5, Steckelhörn, 20457 Hamburg, Allemagne détient 23 688 parts sociales;
- TAG Beteiligungs-und immobilienverwaltungs GmbH, précité, détient 1 512 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014051455/15.

(140058328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Talent Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 67.147.

Les comptes annuels au 6 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2014051456/11.

(140058701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Troy Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 178.950.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 4 avril 2014

En date du 4 avril 2014, les associés de la Société ont décidé de nommer Monsieur Nicholas MACRAE, né le 17 août 1980 à Toronto, Ontario, Canada, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 1, Toronto St., Suite 1400, ON M5C 3B2 Toronto, Canada, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Nicholas MACRAE, gérant de classe A
- Madame Lisa LAFAVE, gérant de classe A
- Monsieur Robert STRIETZEL, gérant de classe B
- Monsieur Michael WATRIN, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Troy Investment Holding S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2014051454/22.

(140058345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Tropical Island S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.330.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 94.905.

L'adresse de Nathan Selvam N T N, gérant, a changé et se trouve désormais au 15, Jalan PJU 1A /52, Damansara Idaman, 47500 Petaling Jaya, Selangor, Malaisie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

Référence de publication: 2014051453/12.

(140058325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Viking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 30.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051476/9.

(140058496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Anin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.312.

In the year two thousand and thirteen,

On the fifth day of December,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg)

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of ANIN S.A., a public limited liability company under Luxembourg Law, having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, incorporated by deed of notary Alphonse LENTZ, residing in Remich on 28th October 1997, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", under number 52 on January, 23rd 1998, lastly amended by deed of notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg on December 20th, 2010, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 470 on March 11th, 2011, registered with Luxembourg Trade and Companies Registrar under section B and number 61312 (hereafter the "Company")

The meeting was opened with Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, in the chair,

by virtue of a proxy given under private seal on the 5th December 2013

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

The chairman appointed as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette. The meeting elected as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee residing professionally in Esch/Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment and replacement of article 6 of the Articles of Association of the Company (the "Articles") with the resulting consequence that, as a single-member public limited company, the Company will be managed by a sole director;

2. Dismissal of Mr Jean-Yves NICOLAS, Mr Marc KOEUNE, Mrs Dany ANDREA, Mrs Nicole THOMMES from their mandates as directors with effect from 05th December 2013 and discharge granted to them for the execution of their mandate until this date.

3. Confirmation of the mandate of Andrew Clive GINGELL who will henceforth be sole director of the Company (hereafter the "Sole Director")

4. Sale of five hundred thousand (500,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, representing 100% of the share capital (hereafter "the Shares") of the company MIFAR Srl, a company incorporated under the laws of Italy and having its registered office at 18/20, via Valtellina, Rescaldina, Milan-Italy, registered with the Companies Registrar of Milan under number 04669840151 (hereafter the "Subsidiary") for an amount of three million three hundred ten thousand two hundred and eighteen euros (EUR 3,310,218) to the company TENANTS CONSOLIDATED LIMITED, a company incorporated under the laws of the United Kingdom and having its registered office at 12 Upper Belgrave Street, London, SW1X 8BA, United Kingdom, registered with the Companies House under number 00250915 (hereafter the "Purchaser");

5. Instruction to the Sole Director to sign the share purchase agreement between the Company and the Purchaser as well as any agreement / contract useful to effect the Sale and to take any useful or necessary measure to finalise the Sale.

6. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to amend and replace article 6 of the Articles which shall henceforth have the following wording:

«La société est une société anonyme unipersonnelle administrée par un administrateur unique, actionnaire ou non. L'administrateur est nommé pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils est rééligibles et toujours révocable».

Second resolution:

The General meeting of the shareholders decides to dismiss Mr Jean-Yves NICOLAS, Mr Marc KOEUNE, Mrs Dany ANDREA, Mrs Nicole THOMMES with effect from 05th December 2013.

The General meeting of the shareholders grants discharge to Mr Jean-Yves NICOLAS, Mr Marc KOEUNE, Mrs Dany ANDREA, Mrs Nicole THOMMES for the execution of their mandates until the date of their dismissal.

Third resolution:

The general meeting resolves that M. Andrew Clive GINGELL, born on 07 May 1954, residing at 12, Upper Belgrave Street, GB - SW1X 8 BA London, will continue to manage the Company, henceforth as sole director of the Company.

Fourth resolution:

The general meeting resolves upon the sale of five hundred thousand (500,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, representing 100% of the share capital (hereafter "the Shares") of the company MIFAR Srl, a company incorporated under the laws of Italy and having its registered office at 18/20, via Valtellina, Rescaldina, Milan-Italy, registered with the Companies Registrar of Milan under number 04669840151 (hereafter the "Subsidiary") for an amount of three million three hundred ten thousand two hundred and eighteen euros (EUR 3,310,218) to the company TENANTS CONSOLIDATED LIMITED, a company incorporated under the laws of the United Kingdom and having its registered office at 12 Upper Belgrave Street, London, SW1X 8BA, United Kingdom, registered with the Companies House under number 00250915 (hereafter the "Purchaser");

Fifth resolution:

The general meeting instructs the Sole Director to sign the share purchase agreement between the Company and the Purchaser as well as any agreement / contract useful to effect the Sale and to take any useful or necessary measure to finalise the Sale.

No business is raised under point 6 "Miscellaneous" of the agenda.

Expenses:

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever incurred by the Company or to be settled by the Company due to the present deed, approximately amount to one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the proxy and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, who is known to the notary by surnames, names, civil status and residence, the said proxy signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize,

Le cinq décembre.

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ANIN S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, demeurant à Remich en date du 28 Octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 52 du 23 janvier 1998, modifié par acte du notaire Joseph ELVINGER, demeurant à Luxembourg en date du 20 décembre, 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 470 en date du 11 Mars 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 61312.

L'assemblée est présidée par Mme Sofia Afonso- Da Chao Condé, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 05 décembre 2012, laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esh/Alzette

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle Esch/Alzette.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification et remplacement de l'article 6 des statuts de la Société (ci-après les «Statuts») en vertu de quoi la Société, en tant que société anonyme unipersonnelle, sera administrée par un seul administrateur.

2. Révocation de Mr Jean-Yves NICOLAS, Mr Marc KOEUNE, Mme Dany ANDREA, Mme Nicole THOMMES en leur qualité d'administrateurs de la Société avec effet au 05 décembre 2013

3. Confirmation de la continuation du mandat de M. Andrew Clive GINGELL qui sera désormais administrateur unique de la Société (ci-après l'«administrateur unique»)

4. Vente de cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant 100% du capital social (ci-après les «Actions») de la société MIFAR Srl, une société de droit italien avec siège social à 18/20, via Valtellina, Rescaldina, Milan-Italie, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Milan sous le n° 04669840151 (ci-après la "Filiale") pour un montant de trois million trois cent dix mille deux cent dix-huit euros (EUR 3,310,218) à la société TENANTS CONSOLIDATED LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social à 12 Upper Belgrave Street, Londres, SW1X 8BA, Royaume Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 00250915 (ci-après l'«Acquéreur»);

5. Instruction à l'Administrateur unique de signer le contrat d'acquisition d'actions entre la société et l'Acquéreur ainsi que tout accord / contrat utile pour effectuer la Vente et de prendre toute mesure utile ou nécessaire pour finaliser la vente.

6. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les actionnaires représentés.

III - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Dès lors, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier et remplacer l'article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«La société est une société anonyme unipersonnelle administrée par un administrateur unique, actionnaire ou non.

L'administrateur est nommé pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils est rééligible et toujours révocable.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de révoquer Mr Jean-Yves NICOLAS, Mr Marc KOEUNE, Mme Dany ANDREA, Mme Nicole THOMMES de leur fonction d'administrateurs avec effet au 05 décembre 2013.

L'assemblée générale leur donne décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution:

L'assemblée générale prend acte que M. Andrew Clive GINGELL, né le 07 mai 1954, résidant à 12, Upper Belgrave Street, GB - SW1X 8 BA London, continuera de représenter la Société désormais en qualité d'administrateur unique de la Société.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide la vente de cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant 100% du capital social (ci-après les «Actions») de la société MIFAR Srl, une société de droit italien avec siège social à 18/20, via Valtellina, Rescaldina, Milan-Italie, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Milan sous le n° 04669840151 (ci-après la "Filiale") pour un montant de trois million trois cent dix mille deux cent dix-huit euros (EUR 3,310,218) à la société TENANTS CONSOLIDATED LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social à 12 Upper Belgrave Street, Londres, SW1X 8BA, Royaume Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 00250915 (ci-après l'«Acquéreur»).

Cinquième résolution:

L'assemblée générale donne instruction à l'Administrateur unique de signer le contrat d'acquisition d'actions entre la société et l'Acquéreur ainsi que tout accord / contrat utile pour effectuer la Vente et de prendre toute mesure utile ou nécessaire pour finaliser la vente.

Aucune question n'est soulevée au point 6. «Divers» de l'ordre du jour.

Frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, note que à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction en français; à la requête du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014050313/184.

(140057559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

B.B.R. Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 97.077.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «B.B.R. MARKETING S.A.» (matricule 1988 22 01 913), ayant son siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.077,

constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire à Esch-Alzette, en date du 27 juin 1988, publié au Mémorial C numéro 268 du 7 octobre 1988. Son siège a été transféré suivant acte reçu par le même notaire le 13 décembre 2000 et publié au Mémorial C 550 du 19 juillet 2001.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis POSSON, administrateur de sociétés, demeurant à L-5852 Hesperange, 34B, route d'ltzig.

L'assemblée générale renonce à l'unanimité à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet:

1. Dissolution de la société avec effet immédiat.
2. Cessation de toute activité de la société avec effet immédiat et liquidation de la société aux droits des parties.
3. Décharge aux administrateurs et commissaire.
4. Annulation et conservation des livres et documents de la société.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'actionnaire représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider n'a pas servi à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les actionnaires aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Louis POSSON, Suzanne DAENEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 1^{er} avril 2014. Relation: DIE/2014/4305. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050329/69.

(140057150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Base-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 102.457.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Base-Invest S.A., une société anonyme régie et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 102457 (la "Société"), constituée par acte notarié en date du 11 août 2004, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 1081 le 27 octobre 2004.

L'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") élit comme présidente Madame Aurélie KATOLA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente nomme en qualité de secrétaire Madame Christine RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutatrice Madame Susana GONCALVES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, la présidente déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée par des mandataires (collectivement les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence à la fin de ce procès-verbal. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec les procurations par les actionnaires représentés à l'assemblée par des mandataires, le notaire ainsi que le président, le scrutateur et le secrétaire.

II. La liste de présence montre que toutes les actions représentant la totalité des actions de la Société, sont présentes à l'Assemblée ou représentées par des mandataires. Tous les Actionnaires Comparants ont déclaré qu'ils avaient été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée préalablement à celle-ci et qu'ils renonçaient aux formalités de convocation.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

L'Assemblée déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, statuts civils et résidences, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. KATOLA, C. RACOT, S. GONCALVES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} avril 2014. Relation: EAC/2014/4632. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014050352/58.

(140057794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Caluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 185.941.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente et un mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

La société RAMLUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg 9b boulevard Prince Henri,

ici représentée par Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer (la «Société»).

STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination "CALUXE S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, immobilières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille Euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

5.2. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3. La société pourra racheter ses propres actions en observant les conditions prévues par la loi.

6. **Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. **Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

8. Conseil d'administration.

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

8.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil

d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

8.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

9. Réunions du conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

9.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

9.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

9.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

9.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11. Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13. Commissaire aux comptes.

13.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

14.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

14.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

14.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième jeudi du mois de mai à 15.00 heures.

16. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

17. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

18. Année sociale.

18.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

18.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

19. Répartition des bénéfices.

19.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

20. Dissolution, Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

20.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII. - Loi applicable

21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les 3.100 (trois mille cent) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents Euros.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une durée de six ans:

a) Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

b) Monsieur Jean-Hugues ANTOINE, comptable, demeurant à Izel (Belgique).

c) Madame Carine REUTER-BONERT, employée privée, demeurant à Fennange.

3. Est nommé commissaire aux comptes pour la même durée:

La société RAMLUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire de la comparante, connu par le notaire par ses noms, prénoms, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 avril 2014. Relation: LAC/2014/15362. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014050386/214.

(140057844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

CARVAL GCF Lux Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 185.909.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. CARVAL GCF Lux Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, duly represented by one of its managers, Mrs Cécile GADISSEUR; and

2. CARVAL GCF Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, duly represented by one of its managers, Mrs Cécile GADISSEUR.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacity, have drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which they declare organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10th, 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law April 5th, 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company consists in the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), in relation to the acquisition of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights thereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of CARVAL GCF Lux Securities S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is to be managed by at least one manager, who does not need to be a shareholder.

In dealings with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is/are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers or, in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The twenty thousand (20,000) shares of the company have been subscribed as follows:

Partner	Number of shares	Amount paid-up
CARVAL GCF Lux Master S.à r.l.	19,800	USD 19,800.-
CARVAL GCF Lux Finance S.à r.l.	200	USD 200.-
Total	20,000	USD 20,000.-

All the shares have been entirely paid-in by a contribution in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is equivalent to the amount of EUR 14,403,06).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr Mirko Fischer, Director, born on May 6th, 1975 in Gelsenkirchen, Germany, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

- Mrs Cécile Gadisseur, private employee, born on June 27th, 1972 in Huy, Belgium, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-sept mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. CARVAL GCF Lux Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par une de ses gérantes, Madame Cécile GADISSEUR; et

2. CARVAL GCF Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par une de ses gérantes, Madame Cécile GADISSEUR.

Lesquelles comparantes, ayant la capacité comme dit ci-avant, ont dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements dans de telles sociétés (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de tout type de valeurs mobilières et de prêts ou créances à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La société a également pour objet la conclusion de tout document relatif à une acquisition, proposition ou offre, quelle soit ferme ou indicative, y compris toute promesse ou tout engagement préliminaire (tels que, sans que la liste soit limitative, toute lettre d'intention, tout protocole d'accord ou contrat unilatéral ou synallagmatique d'achat ou de vente) relatif à l'acquisition de biens immobiliers situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, à condition cependant que cette documentation permette la cession par la Société de ses droits à au moins une des sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CARVAL GCF Lux Securities S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000), représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au minimum un gérant, qui ne doit pas nécessairement être associé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant/conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat du/des gérant(s). Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité

de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les vingt mille (20.000) parts sociales de la société ont été souscrites de la manière suivante:

Associé	Nombre de parts sociales	Montant libéré
CARVAL GCF Lux Master S.à r.l.	19,800	USD 19,800.-
CARVAL GCF Lux Finance S.à r.l.	200	USD 200.-
Total	20,000	USD 20,000.-

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (1.400.-EUR).

La somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) correspond à la somme de EUR 14.403,06.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Mirko Fischer, Directeur, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

- Madame Cécile Gadisseur, employée privée, née le 27 juin 1972 à Huy, Belgique, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes comparantes la version anglaise fera foi, en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2014. LAC/2014/13811. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050396/361.

(140057348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Barbara International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 159.621.

L'an deux mille quatorze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BARBARA INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 159621, constituée suivant acte notarié en date du 10 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1210 du 6 juin 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, Master Administration des Entreprises, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Bénédicte VERHEYEN, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie MICHELS, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée constate:

Ordre du jours:

1. Mise en liquidation de la société,
2. Nomination du liquidateur et fixation de ses pouvoirs,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

la société «ACCOFIN, Société Fiduciaire», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg. R.C.S. Luxembourg, section B numéro 62.492.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. GAUTIER, B. VERHEYEN, V. MICHELS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} avril 2014. Relation: EAC/2014/4656. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014050332/65.

(140057826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Beechbrook Mezzanine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 178.669.

In the year two thousand and fourteen, the twenty-ninth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Beechbrook Mezzanine II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, Luxembourg, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 178 669, and having a share capital of thirty six thousand five hundred Euro (EUR 36,500)

(the Company). The Company was incorporated on 27 June 2013 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on 30 August 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2110. The articles of association of the Company have been amended on 20 December 2013 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Beechbrook Mezzanine II L.P., an English limited partnership with address at 2nd Floor, 43-45 Dorset Street, London W1U 7NU, registered with the Companies House under number LP015457, represented by its investment manager Beechbrook Capital LLP, an English limited liability partnership with address at 43-45 Dorset Street, London W1U 7NA, registered with Companies House under number OC337678,

here represented by Marion Kraemer, King & Wood Mallesons, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the shares in the share capital of the Company;
- II. The agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Waiver of the convening notice.
 2. Amendment to the dates of the accounting year of the Company and date of annual general meeting of the Company.
 3. Amendment to articles 27 and 20 of the articles of the association (the Articles) of the Company in order to reflect the amendments under item 2. above.
 4. Amendment to article 18 of the Articles of the Company regarding external auditor of the Company.
 5. Authorisations.
 6. Miscellaneous.
- III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder waives the convening notice and confirms that it considers itself as duly convened. The Sole Shareholder declares that it has perfect knowledge of the agenda which has been provided to it (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves:

- (i) to amend and hereby amends the dates of the accounting year of the Company, so that it shall commence on 1 April and end on 31 March of the following year;
- (ii) that the current accounting year of the Company which started on 1 January 2014 shall end on 31 March 2014 rather than on 31 December 2014; and
- (iii) to change the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company, so that it shall be held on the last Monday of the month of June at 2.00 p.m.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and hereby amends articles 27 and 20 of the Articles of the Company in order to reflect the second resolution above, so that they shall henceforth read as follows:

“ **Art. 27. Financial Year.** The Company’s financial year begins on the first day of April and ends on the last day of March of the following year.”

“ **Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has up to seven (7) shareholders, will be held on the last Monday of the month of June at 2.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to tidy-up the provisions regarding the external auditor and therefore resolves to amend article 18 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 18. Statutory auditor(s).** The operations of the Company shall be supervised by one or more independent statutory auditors (*réviseurs d’entreprises agréés*). The statutory auditor(s) shall be appointed by the Manager/Board of

Managers in accordance with the Securitisation Act. The Manager/Board of Managers will determine their number, their remuneration and the term of their office.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize and empower any manager of the Company, as well as Bertrand Geradin, Marion Kraemer and Thibaud Herberigs, lawyers of King & Wood Mallesons, each acting individually in the name and on behalf of the Company, to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt- neuf janvier.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique (l'Associé Unique) de la société Beechbrook Mezzanine II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 124, Boulevard de la Pétrusse, Luxembourg, L-2330 Luxembourg, ayant un capital social de 36.500 EUR (trente-six mille cinq cents Euros) immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 178 669 (la Société). La Société a été constituée le 27 juin 2013 suivant un acte de Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire résident à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2110 du 30 août 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 20 décembre 2013, par acte de Maître Henri Hellinckx, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Beechbrook Mezzanine II L.P., un "limited partnership" de droit anglais, ayant son adresse 2nd Floor, 43-45 Dorset Street, Londres W1U 7NU, immatriculé auprès du Registre des Sociétés sous le numéro LP015457, représenté par son investment manager Beechbrook Capital LLP, un "limited liability partnership" de droit anglais, ayant son adresse au 43-45 Dorset Street, Londres W1U 7NA, immatriculé auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro OC337678,

ici représenté par Marion Kraemer, King & Wood Mallesons, juriste résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Modification des dates de l'année sociale de la Société et de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société.

3. Modification des articles 27 et 20 des statuts (les Statuts) de la Société en vue de refléter les modifications sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification de l'article 18 des Statuts de la Société concernant le réviseur d'entreprise de la Société.

5. Autorisations.

6. Divers.

III. que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation et confirme qu'il se considère comme dûment convoqué. L'Associé Unique déclare qu'il a eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui le quel a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L' Associé Unique décide:

(i) de modifier et, par les présentes, modifie les dates de l'année sociale de la Société, afin qu'elle débute le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante;

(ii) que l'année sociale en cours de la Société qui a débuté le 1^{er} janvier 2014 se terminera le 31 mars 2014 au lieu du 31 décembre 2014; et

(iii) de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la Société, afin qu'elle se tienne le dernier lundi du mois de juin à 14h.

Troisième résolution

L' Associé Unique décide de modifier les articles 27 et 20 des Statuts de la Société en vue de refléter la deuxième résolution ci-dessous, de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

« **Art. 27. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} avril et s'achève le dernier jour de mars de l'année suivante.»

« **Art. 20. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, devant se tenir dans tous les cas où la Société a jusqu'à sept (7) associés, aura lieu le dernier lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les dispositions relatives au réviseur d'entreprise et décide ainsi de modifier l'article 18 des Statuts de la Société, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le Gérant/Conseil de Gérance conformément à la Loi sur la Titrisation. Le Gérant/Conseil de Gérance déterminera leur nombre, leur rémunération et la date à laquelle prendra fin leur fonction.»

Cinquième résolution

L' Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ainsi qu'à Bertrand Geradin, Marion Kraemer et Thibaud Herberigs, avocats chez King & Wood Mallesons, chacun agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, d'accomplir toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux présentes résolutions, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: M. KRAEMER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2014. Relation: LAC/2014/5842. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014050334/165.

(140057831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Etoile Centuria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 131.999.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth March.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Etoile Centuria S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14, rue du marché aux herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.999, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen notary residing in Niederanven on 18 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 24 October 2007, under number 2408, and whose articles of association have /not yet been amended since then.

The Meeting is chaired by Claudia Schweich, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman) who appoints as secretary (the Secretary) and the Meeting elects as scrutineer Anastasia Tylinski, residing professionally in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the Bureau, the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- It appears from said attendance list that all the shareholders are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders who declare having been informed on the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of registered office;
2. Amendment of the respective article of the articles of association;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to transfer the statutory seat of the company with effect on March 17, 2014 to following address: 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the meeting decides to amend article 5, last sentence, of the articles of association as follows:

“ **Art. 5. Registered Office.** The Registered Office of the Company is established in Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo in this deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Netzaberg Luxembourg SPS 1 S.à.r.l., ayant son siège social le, 14, rue du marché aux herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 131.999, constituée suivant acte reçu le 18 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2408 du 24 octobre 2007,

L'Assemblée est présidée par Claudia Schweich, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le «Secrétaire» et le «Scrutateur») Anastasia Tylnski, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

4. Transfert de siège;
5. Modification subséquente de l'article correspondant des statuts;
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'Assemblée décide, avec effet au 17 mars 2014 de transférer le siège de la société au 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5, dernière phrase, des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Leudelange.»

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun associé ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Schweich, Tylnski, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 mars 2014. Relation: RED/2014/623. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 mars 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014050450/107.

(140057747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Renoir Propco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. EPF Acquisition Co 13 S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.010.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Oracle REO Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 156.096

here represented by Maître Matthias PROCHASKA, having his professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 17th, 2014 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of EPF Acquisition Co 13 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 185.010 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on January 31st, 2014, not yet published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Change of name of the Company to "Renoir Propco 1 S.à r.l."; and
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "Renoir Propco 1 S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is "Renoir Propco 1 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Oracle REO Holdco S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.096,

ici représentée par Maître Matthias PROCHASKA, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 mars 2014.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société EPF Acquisition Co 13 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.010 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 janvier 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant (l' «ordre du jour»):

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «Renoir Propco 1 S.à r.l.»; et
2. Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «Renoir Propco 1 S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Renoir Propco 1 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2014. LAC/2014/13050. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014050466/89.

(140057773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

**Castlebrook Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ballance Luxembourg Holdings S.à r.l.).**

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.870.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fourth of March.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lakewood Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands and registered under Company Number 276216, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Christian Klar, professionally residing in 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of Ballance Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 166.870 (the Company). The Company was incorporated on 13 January 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 795 of march 26, 2012.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder is the owner of all the 100 (one hundred) shares of the Company, having a nominal value of GBP 125 (one hundred and twenty-five Pounds Sterling) each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (1) Waiver of the convening notices;
- (2) Change of the name of the Company into "Castlebrook Luxembourg Holdings S.à r.l.";
- (3) Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the above change of name of the Company; and
- (4) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into Castlebrook Luxembourg Holdings S.à r.l. as from the date of the present deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the above change of name of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Name.** The Company will have the name of Castlebrook Luxembourg Holdings S.à r.l.."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the Sole Shareholder, said proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Lakewood Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous la loi des Iles Cayman, ayant son siege social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Iles Cayman et inscrite sous le numéro 276216, (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Christian Klar, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de Ballance Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.870 (la Société). La Société a été constituée le 13 janvier 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 795 du 26 mars 2012.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les 100 (cent) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 125 GBP (cent vingt-cinq Livres Sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

II. L'Associé Unique désire adopter des résolutions sur les points suivants:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Changement de la dénomination de la Société en "Castlebrook Luxembourg Holdings S.à r.l.";
- (3) Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter le changement de dénomination ci-dessus; et
- (4) Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir eu pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui avait été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en Castlebrook Luxembourg Holdings S.à r.l. à partir de la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter le changement de dénomination de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Nom.** La Société prendra la dénomination de Castlebrook Luxembourg Holdings S.à r.l."

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ EUR 1.500.-Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de l'Associé Unique, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. KLAR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2014. Relation: LAC/2014/13842. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014050351/109.

(140057662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Bravissima (BC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 170.287.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of February.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

the extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Bravissima (BC) Luxco S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 170.287 (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 9 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2095 of 23 August 2012. The articles of incorporation of the Company have been last amended on 14 January 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 818 of 6 April 2013.

The Meeting is chaired by Mr Régis Galiotto, with professional address in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints Mrs Solange Wolter-Schieres, with professional address in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the "Secretary").

The Meeting elects Mrs Madia Camara, with professional address in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the "Board of the Meeting".

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing parties and the notary.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed and signed by all the parties.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. the one hundred forty-nine million two hundred eighty-two thousand nine hundred six (149,282,906) shares of the Company, in registered form, having a par value of one Swedish krona cent (SEK 0.01) each, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this Meeting and that all the shareholders being present or represented at the Meeting hereby waive any convening notice requirements and that the Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Reduction of the Company's share capital by an amount of two thousand seventy-seven Swedish kronas and thirty-six cents (SEK 2,077.36) in order to reduce it from its present amount of one million four hundred ninety-two thousand eight hundred twenty-nine Swedish kronas and six cents (SEK 1,492,829.06) to one million four hundred ninety thousand seven hundred fifty-one Swedish kronas and seventy cents (SEK 1,490,751.70) by redemption and cancellation of one hundred eighty-six thousand nine hundred sixty-three (186,963) Preference Shares, six thousand nine hundred twenty-four (6,924) Class A2 Shares, six thousand nine hundred twenty-four (6,924) Class A3 Shares and six thousand nine hundred twenty-five (6,925) Class A4 Shares having a par value of one Swedish krona cent (SEK 0.01) each from AB Rosenmasen;

2. Reduction of the Company's share capital by an amount of one hundred eleven thousand two hundred twenty-six Swedish kronas and eight cents (SEK 111,226.08) in order to reduce it from its then reduced amount of one million four hundred ninety thousand seven hundred fifty-one Swedish kronas and seventy cents (SEK 1,490,751.70) to one million three hundred seventy-nine thousand five hundred twenty-five Swedish kronas and sixty-two cents (SEK 1,379,525.62) by redemption and cancellation of eleven million one hundred twenty-two thousand six hundred eight (11,122,608) Preference Shares, having a par value of one Swedish krona cent (SEK 0.01) each;

3. Subsequent amendment of article 6.1 of the Company's articles of association; and

4. Miscellaneous.

III. The shareholders of the Company present or represented have knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to them previously.

The Meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

First Resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of two thousand seventy-seven Swedish kronas and thirty-six cents (SEK 2,077.36) in order to reduce it from its present amount of one million four hundred ninety-two thousand eight hundred twenty-nine Swedish kronas and six cents (SEK 1,492,829.06) to one million four hundred ninety thousand seven hundred fifty-one Swedish kronas and seventy cents (SEK 1,490,751.70) by redemption and cancellation of one hundred eighty-six thousand nine hundred sixty-three (186,963) Preference Shares, six thousand nine hundred twenty-four (6,924) Class A2 Shares, six thousand nine hundred twenty-four (6,924) Class A3 Shares, six thousand nine hundred twenty-five (6,925) Class A4 Shares having a par value of one Swedish krona cent (SEK 0.01) each from AB Rosenmasen.

No payment shall be made to AB Rosenmasen.

Second Resolution

Furthermore, the Meeting of shareholders, having reviewed the interim financial statements of the Company, resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred eleven thousand two hundred twenty-six Swedish kronas and eight cents (SEK 111,226.08) in order to reduce it from its present amount of one million four hundred ninety thousand seven hundred fifty-one Swedish kronas and seventy cents (SEK 1,490,751.70) to one million three hundred seventy-nine thousand five hundred twenty-five Swedish kronas and sixty-two cents (SEK 1,379,525.62) by redemption and cancellation by the Company of eleven million one hundred twenty-two thousand six hundred eight (11,122,608) Preference Shares, having a par value of one Swedish krona cent (SEK 0.01) each.

As a consequence of the cancellation of the shares, the shareholders shall receive an amount corresponding to approximately one Swedish krona and sixteen cents (SEK 1.16) per share cancelled which they held, for a total amount of approximately twelve million nine hundred two thousand two hundred twenty-six Swedish kronas (SEK 12,902,226) to be paid by the Company.

Third Resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ **6.1. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at one million three hundred seventy-nine thousand five hundred twenty-five Swedish kronas and sixty-two cents (SEK 1,379,525.62) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(a) thirty-six million three hundred eleven thousand two hundred sixty-one (36,311,261) Preference Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(b) seventy-two million sixty-five thousand six hundred and fourteen (72,065,614) Class A1 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(c) one million seven hundred fifty-six thousand seven hundred seventy-nine (1,756,779) Class A2 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(d) one million seven hundred fifty-six thousand seven hundred seventy-nine (1,756,779) Class A3 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(e) one million seven hundred fifty-six thousand eight hundred eighty-six (1,756,886) Class A4 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(f) six million seventy-six thousand two hundred seventy-five (6,076,275) Class B1 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(g) six million seventy-six thousand two hundred seventy-five (6,076,275) Class B2 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(h) six million seventy-six thousand two hundred seventy-five (6,076,275) Class B3 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each;

(i) six million seventy-six thousand four hundred sixteen (6,076,416) Class B4 Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each; and

(j) two (2) Lux Sarl Shares with a nominal value of one cent (SEK 0.01) each.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,500.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the members of the bureau, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des associés de Bravissima (BC) Luxco S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.287 (la «Société») et constituée en date du 9 juillet 2012 suivant acte reçu par le

notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2095 en date du 23 août 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 818 en date du 6 avril 2013.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le «Secrétaire»).

L'Assemblée élit Madame Madia Camara, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement dénommés en tant que «Conseil de l'Assemblée».

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui sera annexée au présent acte après avoir été signée par les comparantes et le notaire.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée seront également annexées au présent acte et signées par toutes les parties.

Le Conseil de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les cent quarante-neuf millions deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent six (149.282.906) actions de la Société, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée, que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent aux exigences relatives aux avis de convocation et que l'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour, reproduit ci-dessous;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux mille soixante-dix-sept couronnes suédoises et trente-six centimes de couronnes suédoises (SEK 2.077,36) afin de le réduire de son montant actuel d'un million quatre cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-neuf couronnes suédoises et six centimes de couronnes suédoises (SEK 1.492.829,06) jusqu'à un million quatre cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante et une couronnes suédoises et soixante-dix centimes de couronnes suédoises (SEK 1.490.751,70) par rachat et annulation de cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-trois (186.963) Actions Préférentielles, six mille neuf cent vingt-quatre (6.924) Actions de Classe A2, six mille neuf cent vingt-quatre (6.924) Actions de Classe A3, six mille neuf cent vingt-cinq (6.925) Actions de Classe A4 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent onze mille deux cent vingt-six couronnes suédoises et huit centimes de couronnes suédoises (SEK 111.226,08) afin de le réduire de son montant ensuite réduit d'un million quatre cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante et une couronnes suédoises et soixante-dix centimes de couronnes suédoises (SEK 1.490.751,70) jusqu'à un million trois cent soixante-dix-neuf mille cinq cent vingt-cinq couronnes suédoises et soixante-deux centimes de couronnes suédoises (SEK 1.379.525,62) par rachat et annulation d'onze millions cent vingt-deux mille six cent huit (11.122.608) Actions Préférentielles, d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune;

3. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société; et

4. Divers.

III. Les actionnaires de la Société présents ou représentés ont connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable.

L'Assemblée, après délibération, décide d'adopter à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux mille soixante-dix-sept couronnes suédoises et trente-six centimes de couronnes suédoises (SEK 2.077,36) afin de le réduire de son montant actuel d'un million quatre cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-neuf couronnes suédoises et six centimes de couronnes suédoises (SEK 1.492.829,06) jusqu'à un million quatre cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante et une couronnes suédoises et soixante-dix centimes de couronnes suédoises (SEK 1.490.751,70) par rachat et annulation de cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-trois (186.963) Actions Préférentielles, six mille neuf cent vingt-quatre (6.924) Actions de Classe A2, six mille neuf cent vingt-quatre (6.924) Actions de Classe A3, six mille neuf cent vingt-cinq (6.925) Actions de Classe A4 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune de AB Rosenmasen.

Aucun paiement à AB Rosenmasen n'est effectué.

Deuxième résolution

De plus, l'Assemblée après avoir examiné les comptes intérimaires de la Société, décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent onze mille deux cent vingt-six couronnes suédoises et huit centimes de couronnes suédoises (SEK 111.226,08) afin de le réduire de son montant actuel d'un million quatre cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante et une couronnes suédoises et soixante-dix centimes de couronnes suédoises (SEK 1.490.751,70) jusqu'à un million trois cent soixante-dix-neuf mille cinq cent vingt-cinq couronnes suédoises et soixante-deux centimes de

couronnes suédoises (SEK 1.379.525,62) par rachat et annulation d'onze millions cent vingt-deux mille six cent huit (11.122.608) Actions Préférentielles, d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune.

En conséquence de l'annulation des actions, les associés reçoivent un montant correspondant à environ une couronne suédoise et seize centimes de couronnes suédoises (SEK 1,16) par actions annulées qu'ils détenaient, représentant un montant total d'environ douze millions neuf cent deux mille deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 12.902.226) payable par la Société.

Troisième Résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à un million trois cent soixante-dix-neuf mille cinq cent vingt-cinq couronnes suédoises et soixante-deux centimes de couronnes suédoises (SEK 1.379.525,62), représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

(a) trente-six millions trois cent onze mille deux cent soixante et une (36.311.261) Actions Préférentielles d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune;

(b) soixante-douze millions soixante-cinq mille six cent quatorze (72.065.614) Actions de Classe A1 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune;

(c) un million sept cent cinquante-six mille sept cent soixante-dix-neuf (1.756.779) Actions de Classe A2 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune;

(d) un million sept cent cinquante-six mille sept cent soixante-dix-neuf (1.756.779) Actions de Classe A3 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune;

(e) un million sept cent cinquante-six mille huit cent quatre-vingt-six (1.756.886) Actions de Classe A4 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune;

(f) six millions soixante-seize mille deux cent soixante-quinze (6.076.275) Actions de Classe B1 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune;

(g) six millions soixante-seize mille deux cent soixante-quinze (6.076.275) Actions de Classe B2 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune;

(h) six millions soixante-seize mille deux cent soixante-quinze (6.076.275) Actions de Classe B3 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune;

(i) six millions soixante-seize mille quatre cent seize (6.076.416) Actions de Classe B4 d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune; et

(j) deux (2) Actions Lux Sarl d'une valeur nominale d'un centime de couronnes suédoises (SEK 0,01) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 2.500,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, et résidences, lesdits mandataires ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2014. Relation: LAC/2014/8071. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014050349/219.

(140057951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

**ATP Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Capelan S.A.)**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 169.611.

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CAPELAN S.A.», ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B169.611, constituée par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, suivant acte reçu le 14 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1817 du 19 juillet 2012, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution, (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Alessandro BUSSAGLIA, responsable financier, demeurant à B-4680 Hermée, Clos du Mayeur 2.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Fabrice FOGLI, comptable-conseiller économique, demeurant professionnellement à L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vanessa TODARELLO, administrateur, demeurant à B-4432 Alleur, 6, rue François Mitterrand.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) et divisé en mille (1.000) actions avec une désignation de la valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31), étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société de «CAPELAN S.A.» en «ATP INVEST S.A.»;
2. Transfert de siège social de L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert à L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss;
3. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;
4. Elargissement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

La société a pour objet principal la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet accessoire, directement ou indirectement, pour son propre compte ou pour compte de tiers,

ou en participation avec ceux-ci, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement

a) à toutes prestations de services et tous mandats sous forme d'études, d'organisation, d'expertises, d'actes techniques, de conseils

et d'avis financiers, techniques, commerciaux, administratifs au sens le plus large du terme et la fourniture d'études de marchés

et d'organisation en matière financière, commerciale ou technique;

b) d'exécuter tous mandats d'administrateur, et en général, tous mandats et fonctions dans des sociétés, entreprises ou organismes publics;

c) le développement, l'achat, la vente, la prise de licences ou l'octroi de licences, de brevets, de know-how, de marques et d'actifs immobiliers apparentés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

5. Acceptation des démissions de Messieurs Guillaume SCROCCARO, Alain GEURTS et Madame Frédérique MIGNON, de leur fonction d'administrateur de la Société et nomination de Madame Valerie TODARELLO, Madame Vanessa TODARELLO, Monsieur Patrick PERRONE et Monsieur Alessandro BUSSAGLIA, en tant que nouveaux administrateurs de la Société;

6. Acceptation de la démission de Monsieur Marc BESCH, en tant que commissaire aux comptes et nomination en remplacement de la société PILOTE PME S.à r.l.;

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de «CAPELAN S.A.» en «ATP INVEST S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert à L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précède, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La Société prend comme dénomination «ATP INVEST S.A.».

Le siège de la Société est établi dans la commune de Clervaux.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

La durée de la société est illimitée.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet principal la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet accessoire, directement ou indirectement, pour son propre compte ou pour compte de tiers,

ou en participation avec ceux-ci, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement

a) à toutes prestations de services et tous mandats sous forme d'études, d'organisation, d'expertises, d'actes techniques, de conseils

et d'avis financiers, techniques, commerciaux, administratifs au sens le plus large du terme et la fourniture d'études de marchés

et d'organisation en matière financière, commerciale ou technique;

b) d'exécuter tous mandats d'administrateur, et en général, tous mandats et fonctions dans des sociétés, entreprises ou organismes publics;

c) le développement, l'achat, la vente, la prise de licences ou l'octroi de licences, de brevets, de know-how, de marques et d'actifs immobiliers apparentés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires prend connaissance et décide d'accepter les démissions des personnes suivantes avec effet immédiat, de leur fonction d'administrateur respectivement président du conseil d'administration de la Société:

- Monsieur Guillaume SCROCCARO, né le 09 septembre 1977 à Thionville, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que administrateur;
- Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que administrateur et
- Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que administrateur et président du conseil d'administration;

L'assemblée générale des actionnaires leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

En remplacement des prédits administrateurs démissionnaires, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer en tant que nouveaux administrateurs:

- Madame Valérie TODARELLO, administrateur, née le 15 juillet 1972 à Rocourt (Belgique), demeurant à B-4342 Awans, 15B, rue d'Oupeye;
- Madame Vanessa TODARELLO, administrateur, née le 24 octobre 1978 à Liège (Belgique), demeurant à B-4432 Alleur, 6, rue François Mitterrand;
- Monsieur Patrick PERRONE, responsable atelier, né à Ougrée, le 26 février 1970, demeurant à B-4100 Seraing, rue du Monastère 21;
- Mr Alessandro BUSSAGLIA, responsable financier, né à Montegnée, le 10 janvier 1970, demeurant à B-4680 Hermée, Clos du Mateur 2.

La durée du mandat des nouveaux administrateurs, prénommés, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires prend connaissance et décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Marc BESCH, demeurant à 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

En remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, l'assemblée générale des actionnaires décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- La société PILOTE PME S.à r.l., ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 4/6, Duarrefstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B181.156.

La durée du mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BUSSAGLIA, F. FOGLI, V. TODARELLO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 11 mars 2014. Relation: DIE/2014/3091. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 avril 2014.

Référence de publication: 2014050390/164.

(140057330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

EUSA Pharma (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.062.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth of January.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EUSA Pharma (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg Trade Register section B number 130.062, incorporated by deed dated on the second day of July, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1907 of September 6, 2007 and whose Articles of Association have last been amended by deed enacted on December 18, 2007, published in the Memorial C number 402 of February 15, 2008.

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 4,756,537 (four million seven hundred fifty six thousand five hundred and thirty seven) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Share capital reduction by EUR 11,000,000 (eleven million euros) in order to bring it from its current amount of EUR 118,913,425 (one hundred eighteen million nine hundred thirteen thousand four hundred and twenty five euros) to EUR 107,913,425 (one hundred and seven million, nine hundred thirteen thousand, four hundred and twenty five euros), by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of reimbursed shares

2.- Amendment of 8 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to decrease the share capital amount by EUR 11,000,000 (eleven million euros) in order to bring it from its current amount of EUR 118,913,425 (one hundred eighteen million, nine hundred thirteen thousand, four hundred and twenty five euros) to EUR 107,913,425 (one hundred and seven million, nine hundred thirteen thousand, four hundred and twenty five euros), by way of reimbursement to the shareholders proportionally to their shareholding and by cancellation of 440,000 (four hundred forty thousand) reimbursed shares with a par value of EUR 25 (twenty five euros);

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the cancellation of reimbursed shares and the shareholder's reimbursement.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 107,913,425 (one hundred and seven million, nine hundred thirteen thousand, four hundred and twenty five euro), represented by 4,316,537 (four million three hundred sixteen thousand five hundred and thirty seven) shares of EUR 25 (twenty five euro) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité "EUSA Pharma (Luxembourg) S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 130062, constituée suivant acte reçu le 2 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1907 du 6 septembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 18 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 402 du 15 février 2008.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter cleric, de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 4,756,537 (quatre millions sept cent cinquante-six mille cinq cent trente sept) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 11,000,000 (onze millions euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 118,913,425 (cent dix huit millions neuf cent treize mille quatre cent vingt cinq euros) à EUR 107,913,425 (cent sept millions neuf cent treize mille quatre cent vingt cinq euros), par remboursement aux actionnaires et par annulation des actions remboursées

2. Modification afférente de l'article 8 des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 11,000,000 (onze millions euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 118,913,425 (cent dix huit millions neuf cent treize mille quatre cent vingt cinq euros) à EUR 107,913,425 (cent sept millions neuf cent treize mille quatre cent vingt cinq euros), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et par annulation de 440,000 (quatre cent quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des actions remboursées et au remboursement aux actionnaires.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 107,913,425 (cent sept millions neuf cent treize mille quatre cent vingt cinq euro), divisé en 4,316,537 (quatre millions trois cent seize mille cinq cent trente sept) actions d'EUR 25 (vingt cinq euros) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2014. Relation: LAC/2014/5838. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014050489/108.

(140057827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

BJ Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 605.392.300,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 76.063.

In the year two thousand and thirteen, on fifteenth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BJ Services International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at App 10B, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 605,392,300 and registered with the Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 76063 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 22 May 2000 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit notary then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 701 of 28 September 2000. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 12 November 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary (the Deed), not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

There appears:

Baker Hughes Luxembourg Holdings SCA, a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131868 and having its registered office at 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the Sole Shareholder),

hereby represented by Pol Theisen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 6,053,923 (six million fifty-three thousand nine hundred and twenty-three) shares with a par value of USD 100 (one hundred United States dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- 1) Waiver of the convening notice;
- 2) Decision to amend the shareholder's resolutions taken on 12 November 2013 (the Resolutions) in order to reflect the correct valuation of the receivable contributed (the Correct Valuation) by the Sole Shareholder to the Company; and
- 3) Decision to grant power and authority to any manager of the Company.

III. that the Sole shareholder resolves to take the following resolutions in order to amend the third resolution of the Resolutions, it being understood that all the other resolutions of the Deed remain unchanged:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the contribution made by it at the occasion of the Resolutions has been undervalued as the correct value is USD 178,702,940 (one hundred and seventy-eight million seven hundred and two thousand nine hundred and forty United States dollars) instead of USD 178,702.94 (one hundred and seventy-eight thousand seven hundred and two United States dollars and ninety-four cents) as indicated in the Resolutions.

In light of the above, the Sole Shareholder resolves to amend the Resolutions to reflect the Correct Valuation so that the third resolution of the Resolutions shall read as follows:

“Third resolution

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to:

(i) subscribe to the New Shares for an aggregate amount of USD 178,702,940 (one hundred and seventy-eight million seven hundred and two thousand nine hundred and forty United States dollars); and

(ii) fully pay-up such New Shares by way of a contribution in kind consisting of a receivable in the amount of USD 178,702,940 (one hundred and seventy-eight million seven hundred and two thousand nine hundred and forty United States dollars) (the Receivable), so that the Receivable is at the free disposal of the Company; evidence of which results from a valuation certificate and has been given to the undersigned notary.

The contributed Receivable is freely transferable as confirmed by the Sole Shareholder.

The valuation certificate and the confirmation by the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The amount corresponding to the value of the Receivable will be allocated as follows:

- USD 200 (two hundred United States dollars) to the nominal share capital account of the Company;
- USD 178,702,720 (one hundred and seventy-eight million seven hundred and two thousand seven hundred and twenty United States dollars) to the share premium account of the Company; and
- USD 20 (twenty United States dollars) to the legal reserve of the Company.”.

As a result, the amount of the Company’s share premium which was set after the Resolutions at USD 178,482.94 (one hundred and seventy-eight thousand four hundred and eighty-two United States dollars and ninety-four cents) is now rectified, with effect as of the date of the Resolutions, and set at USD 178,702,720 (one hundred and seventy-eight million seven hundred and two thousand seven hundred and twenty United States dollars) (the Correct Share Premium Amount).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power and authority to any manager of the Company to (i) individually proceed, on behalf of the Company, to the registration of the Correct Share Premium Amount in the Company’s books and accounts and more generally (ii) perform anything else which might be necessary or useful in connection with the implementation of above.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le quinzième jour du mois de novembre,

par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg.

Se tient

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de BJ Services International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au App 10B, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 605.392.300 USD et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76063 (la Société). La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 22 mai 2000 en vertu d’un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 701 du 28 septembre 2000. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 12 novembre 2013 par un acte du notaire instrumentaire (l’Acte), non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

comparait

Baker Hughes Luxembourg Holdings SCA, une société en commandite par actions luxembourgeoise, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131868, ayant son siège social au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l’Associé Unique),

ici représentée par Pol Theisen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l’Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant pour le compte de l’Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L’Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, requiert le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. que la totalité des 6.053.923 (six millions cinquante-trois mille neuf cent vingt-trois) parts sociales, ayant une valeur de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d’Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, est dûment représentée à cette Assemblée, qui est, par conséquent, régulièrement constituée et qui peut délibérer sur les points repris à l’ordre du jour ci-après;

II. que l’ordre du jour de l’Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Décision de modifier les résolutions de l’associé prises en date du 12 novembre 2013 (les Résolutions) de façon à y refléter la valeur correcte de la créance apportée (la Valeur Correcte) par l’Associé Unique à la Société; et

3. Décision de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société.

III. que l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes de façon à amender la troisième résolution des Résolutions, étant entendu que toutes les autres résolutions de l'Acte restent inchangées:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend acte que l'apport fait par lui à l'occasion des Résolutions a été sous-évalué et que la valeur correcte est 178.702.940 USD (cent soixante dix-huit millions sept cent deux mille neuf cent quarante dollars des Etats-Unis d'Amérique) au lieu de 178.702,94 USD (cent soixante-dix huit mille sept cent deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt quatorze cents) tel qu'indiqué dans les Résolutions.

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier les Résolutions afin d'y refléter la Valeur Correcte de façon à ce que la troisième résolution ait la teneur suivante:

*«Troisième résolution
Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare:

(i) souscrire les Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de 178.702.940 USD (cent soixante dix-huit millions sept cent deux mille neuf cent quarante dollars des Etats-Unis d'Amérique); et

(ii) libérer ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature constitué d'une créance ayant une valeur de 178.702.940 USD (cent soixante dix-huit millions sept cent deux mille neuf cent quarante dollars des Etats-Unis d'Amérique) (la Créance) de façon à ce que cette Créance se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée par un certificat d'évaluation au notaire instrumentaire.

La Créance apportée est librement cessible tel que cela a été confirmé par l'Associé Unique.

Le certificat d'évaluation et la confirmation de l'Associé Unique, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante, et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui auprès des autorités compétentes Le montant correspondant à la valeur de la Créance sera alloué comme suit:

- 200 USD (deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) sur le compte de capital social de la Société;
- 178.702.720 USD (cent soixante dix-huit millions sept cent deux mille sept cent vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique) sur le compte prime d'émission de la Société; et
- 20 USD (vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique) à la réserve légale de la Société.»

Il résulte de ce qui précède que le montant de la prime d'émission de Société qui avait été fixé après les Résolutions à un montant de 178.482,94 USD (cent soixante dix-huit mille quatre cent quatre-vingt douze dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt quatorze cents) est maintenant rectifiée, avec effet à la date des Résolutions, est fixé à 178.702.720 USD (cent soixante dix-huit millions sept cent deux mille sept cent vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Montant Correct de Prime d'Emission).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société (i) de procéder individuellement pour le compte de la Société, à l'enregistrement du Montant Correct de Prime d'Emission dans les livres de la Société et les comptes et plus généralement (ii) de procéder à toutes formalités qui découleraient des résolutions prises ci-dessus.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Theisen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15112. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014050362/174.

(140057173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

El Puro Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 185.921.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quatorze mars.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Carlos DE OLIVEIRA CANICEIRO, employé, né à Buarcos / Figueira da Foz (Portugal), le 25 décembre 1961, demeurant à L-1482 Luxembourg, 13, rue Charlotte Engels.

2.- Filippa PARRINO, secrétaire de direction, née à Metz (France) le 20 juin 1963, demeurant à L-1232 Howald, 46, rue Ernest Beres.

3.- Giuseppe PAPILLO, employé, né à Luxembourg, le 18 mai 1987, demeurant à L-8030 Strassen, 89, rue du Kiem.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de EL PURO SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un commerce d'achat et vente de tous produits de tabacs et d'articles pour fumeurs, de boissons alcooliques et non-alcooliques, d'articles de souvenirs, de confiseries et tous les accessoires se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement,

- l'exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente de tous marchandises, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Carlos DE OLIVEIRA CANICEIRO, employé, né à Buarcos / Figueira da Foz (Portugal), le 25 décembre 1961, demeurant à L-1482 Luxembourg, 13, rue Charlotte Engels, cinquante et une parts sociales,	51
2.- Filippa PARRINO, secrétaire de direction, née à Metz (France) le 20 juin 1963, demeurant à L-1232 Howald, 46, rue Ernest Beres, quarante-huit parts sociales,	48
3.- Giuseppe PAPILLO, employé, né à Luxembourg, le 18 mai 1987, demeurant à L-8030 Strassen, 89, rue du Kiem, une part sociale,	1
Total: Cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

71616

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Carlos DE OLIVEIRA CANICEIRO, employé, né à Buarcos / Figueira da Foz (Portugal), le 25 décembre 1961, demeurant à L-1482 Luxembourg, 13, rue Charlotte Engels, gérant administratif.

2.- Filippa PARRINO, secrétaire de direction, née à Metz (France) le 20 juin 1963, demeurant à L-1232 Howald, 46, rue Ernest Beres, gérante administrative.

3.- Giuseppe PAPILLO, employé, né à Luxembourg, le 18 mai 1987, demeurant à L-8030 Strassen, 89, rue du Kiem, gérant technique.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et d'un des deux gérants administratifs.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, de tout ce qui précède, Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: De Oliveira Caniceiro, Parrino, Papillo et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 20 mars 2014. Relation LAC/2014/13021. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (signé): Frising.

Référence de publication: 2014050459/82.

(140057632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Findar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051206/9.

(140058398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Corporation Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 142.586.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051096/9.

(140058643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.
